

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Du 18 mars 2024 à 19h00

Etaient présents :

Mr ALLOITTEAU Jean-Paul, Mr BONNAMY Patrick, Mr RAYNE Jacques, Mr WEYTSMAN Ludovic, Mme FAURE Stéphanie, Mr VITRAC Robert, Mme BONNAMY Aline, Mr RENOU Jean, Mr PUECH Jean-Louis.
(Soit 9 conseillers présents)

Absents excusés :

Mme LUMEN Julie
Mme MALEYRAN Danielle

Absents non excusés :

Mme MOINE Aude
Mr NOUVET Jean-Michel

Avait donné pouvoir :

Mme LUMEN Julie à Mr WEYTSMAN Ludovic

Mme MALEYRAN Danielle à Mr BONNAMY Patrick

.....
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour

	Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2024
1	Vote du Compte de gestion 2023
2	Vote du Compte Administratif 2023
3	Affectation du résultat 2023 au budget primitif 2024
	Questions diverses

Monsieur le Maire, Président de séance ouvre cette dernière à 19h02.

Mr WEYTSMAN Ludovic est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal du 26 février 2024 et soumet celui-ci à l'approbation du conseil municipal.

Le compte-rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit.

Délibération n°1 : Vote du compte de gestion 2023

Après s'être assuré que le Receveur :

- a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 ;
- a comptabilisé l'ensemble de tous les titres de recette et de tous les mandats de paiements relatifs au budget communal ;
- a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites et passées dans ses écritures.

1/ Considérant l'exécution de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget communal ;

2/ Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris les opérations relatives à la journée complémentaire ;

L'approbation du compte de gestion 2023 établi par le comptable public, M. Nicolas JOOS, est soumise au vote du Conseil Municipal.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune observation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 du comptable public **par 11 voix pour.**

Délibération n°2 : Vote du compte Administratif 2023

Considérant que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2023 coïncident et sont strictement identiques avec ceux du Compte administratif 2023 de la commune ;

Considérant que le conseil municipal, en vue de la discussion sur le compte administratif 2023, a procédé à l'élection d'un autre Président de séance (que le Maire) en application de l'article L 2121-14 du CGCT ;

Considérant que Monsieur le Maire a quitté la séance avant la discussion sur le compte administratif 2023 ;

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le vote du compte administratif 2023 de la commune.

Les résultats comptables des deux sections du compte administratif 2023 sont les suivants :

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En dépense, le résultat du compte administratif 2023 est de 619 720.95 euros.

En recette, le résultat du compte administratif 2023 est de 625 685.54 euros **soit un résultat d'exécution excédentaire de 5 964.59€.**

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

En dépense, le résultat du compte administratif 2023 est de 70 831.27 euros.

En recette, le résultat du compte administratif 2023 est de 292 506.39 euros **soit un résultat d'exécution positif de 221 675.12€**

Compte Administratif 2023	Section de fonctionnement	Section d'investissement
DEPENSES	619 720.95€	70 831.27€
RECETTES	625 685.54€	292 506.39€
Résultat d'exploitation	5 964.59€	221 675.12€

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil à 19h09 et ne prend pas part aux débats.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune observation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2023 du comptable public **par 10 voix pour.**

Délibération n°3 : Affectation du résultat 2023 au budget primitif 2024

Affectation du résultat 2023 au budget principal 2024

Considérant que le compte administratif adopté lors de cette séance du lundi 18 mars 2024 présente des résultats identiques au compte de gestion 2023 soit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A/ Résultat de l'exercice 2023	5 964.59€
B/ Résultat de fonctionnement 2022 reporté sur 2023 compte 002	100 039.63€
C/ Résultat de fonctionnement cumulé à affecter en 2024 C = (A+B) compte 002	106 004.22€

SECTION D'INVESTISSEMENT	
A/ Résultat de l'exercice 2023	221 675.12€
B/ Résultat d'investissement 2022 reporté sur 2023 compte 001	- 222 377.65€
C/ Résultat d'investissement cumulé à affecter en 2024 C = (A+B) compte 001	-702.53€

RESTES A REALISER 2023	
A/ Dépenses d'investissement	14 359€
B/ Recettes d'investissement	0€
C/ Solde 2023 des restes à réaliser C = (B-A)	-14 359€

BESOIN DE FINANCEMENT	
A/ Solde d'exécution 2023 de la section d'investissement	-702.53€
B/ Solde négatif 2023 des Restes à réaliser	-14 359 €
C/ Besoin de financement C = (B-A)	-15 061.53€

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Affecter le déficit d'investissement soit la somme de 702.53 € au compte 001 en dépense en section d'investissement du budget 2024 ;
- Affecter une part de l'excédent de fonctionnement (106 004.22€) pour un montant de 15 061.53€ pour la couverture du besoin de financement et le solde de l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 90 942.69€ sera affectée au compte 002 en section de fonctionnement du budget primitif 2024.
- Un titre de recette au compte 1068 en section d'investissement pour la somme de 15 061.53 € sera produit.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la reprise définitive des résultats de l'exercice 2023 dans le budget 2024 comme suit :

Le résultat de clôture négatif en investissement soit 702.53 € est porté au compte 001 « résultat d'investissement reporté » au budget 2024 ;

Le résultat de clôture en fonctionnement est porté pour un montant de 90 942.69 € au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation du résultat 2023 sur le budget primitif 2024 **par 11 voix pour.**

Informations diverses :

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante :

- Concernant l'adressage, l'installation des poteaux a commencé mais nous n'avons pas encore reçu les panneaux qui sont en cours de fabrication.
- Des travaux vont débuter courant avril sur les toitures des maisons semi-troglodytes, afin de réparer des fuites et de procéder au démoussage de ces dernières, ces travaux seront assurés par l'entreprise Roussel.

La séance a été clôturée à 19h28.

Questions diverses du public :

Mr ESTEVE Jean-Paul s'étonne d'avoir reçu un courrier concernant le moulin de Larroque. Monsieur le Maire lui précise que ce courrier ne lui était pas adressé personnellement, il a été envoyé à l'ensemble des habitants des bords de la Couze, afin de leur rappeler leurs obligations.

Mr ESTEVE Jean-Paul revient sur le problème de la buse amiante se trouvant en face du moulin, Monsieur le Maire lui répond que la mairie n'engagera pas de travaux et qu'il a déjà rencontré Monsieur FOUILLET à ce sujet. Monsieur ESTEVE dit avoir mis du colorant et que ce dernier s'est retrouvé sur le rocher, ce qui indique que la buse n'est plus fonctionnelle.

Monsieur le Maire répond qu'il va reprendre contact auprès de Monsieur FOUILLET afin d'évoquer à nouveau le sujet.

Monsieur RIEU Philippe se plaint des problèmes récurrents de vitesse au niveau de l'avenue de Cahors.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il va demander un marquage au sol indiquant la vitesse censé faire ralentir les automobilistes.

Procès-verbal établi à Couze et Saint Front, le 21 mars 2024

Le Maire

Jean-Paul ALLOITTEAU



Le secrétaire de séance

Ludovic WEYTSMAN

